

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le 20 Décembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 14 décembre 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Olivier Renaud, 3ème Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D7-5-2-201

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SCI PETRA POUR LA SAS L'ATELIER DES BÂTISSEURS DES 2 RIVES

Etaient présents :

Messieurs, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric DOUSSON Bruno, Madame MAERTEN Marie Bernard, Jean DUPUY, MERIEL Guy et BOYER Serge

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, BENOIT Pascal, (donne pouvoir à DELFARIEL Eric), RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attachée Territorial

Monsieur Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance

2022D7-5-2-201

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SCI PETRA POUR LA SAS L'ATELIER DES

BÂTISSEURS DES 2 RIVES

La Communauté de Communes est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé auprès de nos services de la Communauté De Communes par accusé de réception en date du 17 Octobre 2022.

Comme le prévoit le nouveau dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Deux Rives par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, nous devons nous prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Le bureau communautaire ayant de plus délégation pour l'attribution individuelle des aides, je vous présente donc le projet concerné.

Présentation du projet :

La SCI PETRA et son gérant sont installés depuis de nombreuses années à Montagudet, avec la SARL Stéphane LAFAYE comme tailleur de pierres, après avoir débuté sa carrière professionnelle aux établissements LE GALL et fils à Valence d'Agen.

Son projet de développement économique comprend aujourd'hui d'une part, la création – reprise des activités des établissements LE GALL à Valence d'Agen par la constitution de la SAS L'atelier des bâtisseurs des 2 Rives, et d'autre part, l'acquisition immobilière et foncière avec des travaux de réaménagements du patrimoine de cette entreprise.

Ce projet économique dans sa globalité, permet de conserver un savoir-faire artisanal devenu rare et une compétence sur notre territoire comme sur le Département, pour une reprise d'activité prévue en janvier 2023.

Ce dernier fait l'objet d'un dossier d'aide à la création d'entreprise sollicité par la SAS L'atelier des bâtisseurs des 2 Rives déposé auprès de la Région Occitanie avec l'appui de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du 82.

La SCI PETRA nous sollicite pour les investissements immobiliers d'entreprise liés à l'acquisition immobilière et foncière et aux travaux d'aménagement se décomposant comme suit :

Coût prévisionnel du projet immobilier:

Total de dépenses prévisionnelles éligibles :	148 500,00 € HT
dont Acquisition bâtiment/ foncier	100 000,00 € HT
Honoraires	8 500,00 € HT
Travaux	40 000,00 € HT

Plan de financement

- Financement du projet par prêt bancaire et sur les fonds propres de l'entreprise,
- **Aide à l'immobilier d'entreprises sollicitée** auprès de notre Communauté de Communes des Deux Rives à hauteur du taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 20 % soit **29 700,00€**,

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet sur les Deux Rives avec notre participation financière à hauteur de 29 700 € qui ne peut générer dans ce cas de co-financement sur ce dispositif de la Région Occitanie, étant sollicité sur le dispositif d'aide à la création d'entreprise.

La commission économie – artisanat – commerce – emploi – formation en date du 10 novembre 2022, présidée par Christiane LECORRE, a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 29 700 € à la SCI PETRA,
- de lui donner délégation ou son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 29 700 € à la SCI PETRA,
- de lui donner délégation ou son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 20 décembre 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 21 décembre 2022

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Lamagistère

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives


Bruno DOUSSON

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales le




Jean Michel BAYLET

26 DEC. 2022

26 DEC. 2022

AR Préfecture

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - SCI PETRA POUR LA SAS L'ATELIER DES BATISSEURS DES 2 RIVES

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20221220- 2022D7_5_2_201-DE
Numéro d'acte :	2022D7_5_2_201
Date de décision :	20/12/2022
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions / attribuées)
Fichier acte :	2022D7-5-2-201 POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE SCI PETRA ATELIER BATISSEURS.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	26/12/2022 15:04:19
Date de réception de l'AR :	26/12/2022 15:14:31